



BRUXELLES, 29 JANVIER 2021

Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique
Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

Copie:

Monsieur Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Monsieur Roger Genet, Directeur de l'ANSES

Objet : Avancement de l'application de plusieurs actions phares prévues dans la seconde Stratégie nationale sur les Perturbateurs endocriniens (SNPE 2)

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

Il y a plus d'un an, les autorités françaises lançaient la seconde Stratégie nationale sur les Perturbateurs endocriniens (SNPE 2). Cette seconde SNPE constitue un signe de détermination à accélérer la définition, l'identification et la gestion de ces substances, renforcer leur réglementation pour mieux protéger la population et l'environnement, mieux surveiller l'exposition, et enfin un effort significatif d'information de la population et de formation de certains relais comme la communauté médicale. Madame Barbara Pompili l'a d'ailleurs rappelé lors de sa participation au deuxième Forum européen annuel sur les Perturbateurs endocriniens. Nous saluons notamment la promesse de faire de l'avancée des actions européennes sur les perturbateurs endocriniens une des priorités de la présidence française de l'Union européenne en 2022¹.

Nos organisations sont convaincues que les engagements pris dans la SNPE 2 ont le potentiel de contribuer à la prévention d'un certain nombre de pathologies, dont l'occurrence est de plus en plus liée à l'exposition aux perturbateurs endocriniens, et de préserver l'environnement des effets de ces substances. Mettre en œuvre les mesures prévues par la SNPE 2 peut également placer la France en tête des initiatives européennes sur cette priorité de santé environnementale, au moment important où la Commission européenne, à travers sa Stratégie pour la Durabilité dans le domaine des produits chimiques², affiche notamment l'ambition de développer un système d'identification transversal de ces substances et de restreindre leur présence dans les produits de consommation courante.

¹ Deuxième forum européen annuel sur les perturbateurs endocriniens, 17-18 décembre 2020, <https://ec.europa.eu/environment/events/second-annual-forum-endocrine-disruptors> en

² Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, 14 octobre 2020, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS_20_1846

Au vu des implications nationales et européennes de la SNPE 2, il est important pour nos associations de soutenir la mise en œuvre effective des actions qui y sont prévues. A ce titre, nous souhaiterions solliciter plusieurs clarifications par rapport aux points suivants:

- A ce jour, quel est l'état d'avancement de l'élaboration des actions suivantes :
 - Les critères permettant d'établir le caractère perturbateur endocrinien (PE) avéré, présumé, suspecté pour l'être humain et/ou pour des espèces animales³ ;
 - La liste des substances présentant des caractéristiques PE avérées, présumées et suspectées⁴ ;
 - La méthode de priorisation des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne en vue de leur évaluation et la priorisation proposée qui lui est liée⁵ ;
 - La proposition de critères de classement des substances chimiques dans la catégorie « suspectées » à porter au niveau européen, qui est particulièrement pertinente dans le cadre des discussions européennes en cours concernant le développement d'un système d'identification transversal des PE sur la base du danger⁶.
- Pour les différentes actions mentionnées ci-dessus, quel est le calendrier prévu?
- De manière générale, alors que la stratégie a été lancée il y a plus d'un an, nos organisations regrettent le manque d'informations sur l'avancement de sa mise en œuvre et souhaiterions l'organisation d'échanges réguliers à ce propos – par exemple sur le modèle du comité de suivi qui avait été mis en place sous la SNPE 1.

Pour nos organisations, la mise en œuvre des actions spécifiquement mentionnées ci-dessus est fondamentale à celle du reste des actions promises dans la stratégie. Par ailleurs, leur portée européenne rend leur mise en œuvre d'autant plus pertinente et urgente. En effet, en amont de la Présidence française de l'Union européenne qui aura lieu en 2022, la France a d'ores et déjà l'opportunité d'inspirer les discussions européennes dans le sens d'une meilleure protection de la santé et de l'environnement, ainsi qu'une meilleure lisibilité et prédictibilité du cadre législatif européen en la matière.

Nous vous remercions pour vos clarifications et restons disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet.

³ Deuxième Stratégie nationale sur les Perturbateurs endocriniens, 2 septembre 2019, https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/snpe2_-_document_complet.pdf, action 4, page 7

⁴ Ibid, page 7

⁵ Ibid, page 7

⁶ Ibid, action 33, page 36

Dans cette attente, nous vous prions, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, d'agréer l'expression de notre haute considération.



Genon K. Jensen
Directrice exécutive, Health and Environment Alliance (HEAL)

Au nom de:

Pierre-Michel Périnaud, Président, Alerte des Médecins sur les Pesticides
Tania Pacheff, Présidente, Cantine sans Plastiques France
Arnaud Schwartz, Président, France Nature Environnement
François Veillerette, Directeur, Générations Futures
André Cicoella, Président, Réseau Environnement Santé France
Véronique Moreira, Présidente, Wecf France

Contact: Natacha Cingotti, responsable du programme santé et produits chimiques, Health and Environment Alliance, natacha@env-health.org

L'Alliance pour la santé et l'environnement (HEAL) est la principale organisation à but non lucratif s'intéressant à la manière dont l'environnement affecte la santé humaine dans l'Union européenne (UE) et au-delà. HEAL contribue à l'élaboration de lois et de politiques publiques qui promeuvent la santé planétaire et humaine et protègent les personnes les plus touchées par la pollution, ainsi qu'à une meilleure conscience des bénéfices sur la santé de l'action environnementale.

Les plus de 90 organisations membres de HEAL comprennent des groupes internationaux, européens, nationaux et locaux de professionnels de la santé, des assureurs santé sans but lucratif, des patients, des citoyens, des femmes, des jeunes et des experts environnementaux représentant plus de 200 millions de personnes dans les 53 pays de la région européenne de l'OMS.

En tant qu'alliance, HEAL fait la liaison entre l'expertise scientifique et les données indépendantes produites par la communauté de la santé et les processus décisionnels européens et mondiaux, afin de prévenir les maladies et faire advenir un futur sans toxiques, sobre en carbone, juste et en pleine santé.

Numéro de HEAL dans le registre européen de transparence: 00723343929-96